

#4ème trimestre 2023

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*En souterrain* : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

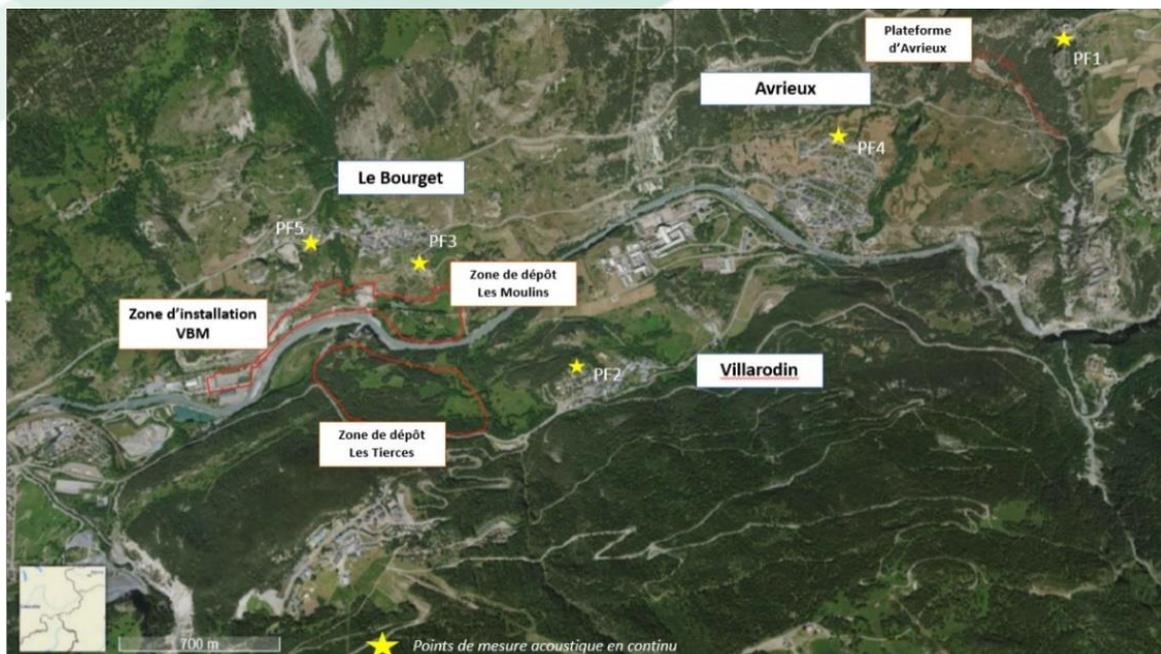
*Sur la plateforme du Moulin* : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés.

*Sur le site des Tierces* : Mise en stockage définitif de matériaux sur la zone ouest.

*Sur la plateforme d'Avrieux* : Soutènement sur le puits 1, montage des plateformes pour le soutènement du puits 2 et démarrage du soutènement, travaux sur puits 3 stoppés, redémarrage de l'alésage sur le puits 4 mi-décembre (ces opérations sont réalisées dans le bâtiment isolé acoustiquement) ; exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



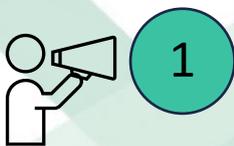
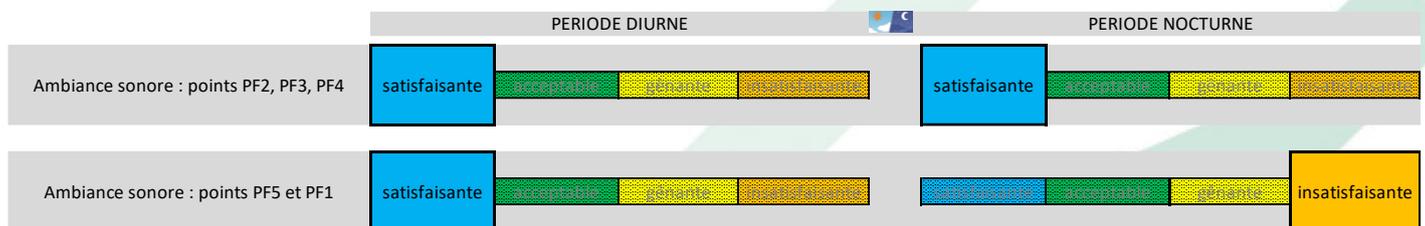
# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4ème trimestre 2023

## APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance indiquent des niveaux sonores satisfaisants durant la période diurne. Quant à la période nocturne, elle est globalement satisfaisante, à l'exception du point PF5 où des dépassements du seuil sonore sont toujours constatés et secondairement au point PF1 bien qu'il n'y ait pas d'enjeu de gêne autour de ce point.



**Un signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.**

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des événements météo, ou des activités de voisinage (ponctuellement soufflerie ONERA).

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4ème trimestre 2023

 Période diurne (07h00-22h00)

| point | Octobre  |  | Novembre   |  | Décembre   |  | 4ème Trimestre 2023                         |
|-------|--|--|--|--|--|--|---|
|       | Nombre de jours avec dépassements liés au chantier | Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier | Nombre de jours avec dépassements liés au chantier | Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier | Nombre de jours avec dépassements liés au chantier | Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier | % de jours sans dépassement lié au chantier |
| PF1   | 3  | 4  | 3  | 2  | 1  | 7  | 92%   |
| PF2   | 0  | 3  | 0  | 0  | 0  | 2  | 100%  |
| PF3   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 2  | 100%  |
| PF4   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 100%  |
| PF5   | 0  | 6  | 0  | 1  | 0  | 2  | 100%  |

 Période Nocturne (22h00-07h00)

| point | Octobre  |  | Novembre   |  | Décembre   |  | 4ème Trimestre 2023                         |
|-------|--|--|--|--|--|--|---|
|       | Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier | Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier | Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier | Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier | Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier | Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier | % de nuits sans dépassement lié au chantier |
| PF1   | 17   | 4  | 10   | 4  | 5  | 3  | 65%   |
| PF2   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 100%  |
| PF3   | 0  | 7  | 0  | 12   | 0  | 6  | 100%  |
| PF4   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 100%  |
| PF5   | 31   | 0  | 30   | 0  | 31   | 0  | 0%  |

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent avec :

- une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5 et pour laquelle l'entreprise a mis en place des protections acoustiques complémentaires ;
- plusieurs dépassements du seuil d'émergence nocturne (environ 35 pour le trimestre) pour le point PF1, attribués par défaut au chantier, car le groupement d'entreprise n'arrive pas encore à identifier si les bruits proviennent du chantier ou pas (phase d'observations en décembre et arrêt de chantier de fin d'année).

### FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constaté depuis le dernier trimestre de 2022. Les bâches acoustiques posées autour des ventilateurs n'apportent pas de modifications significatives sur les niveaux d'émergence mesurée. Les dépassements nocturnes récurrents depuis juillet pour le point PF1 se sont réduits sur novembre et décembre 2023.

| Date (nombre)                                    | Point de mesure | Période  | Evaluation du dépassement (1) | Origine du bruit identifiée sur le chantier | Actions correctives   |
|--|-----------------|----------|-------------------------------|---|---|
| Octobre (17)<br>novembre (10)<br>et décembre (4) | PF1             | Nocturne | Fort                          | Inconnue : bruit de type moteurs            | Le groupement indique que ces bruits sont externes au chantier. Pas d'impact sur les riverains (PF4 à Avrieux conforme) |
| Octobre,<br>novembre et<br>décembre              | PF5             | Nocturne | Fort                          | Ventilation                                 | Mise en conformité en cours jusqu'à mi-2023, puis évaluation de l'efficacité des actions correctives                    |

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible  
4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré  
émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : En juillet 2023, l'entreprise a terminé la mise en place de bâches acoustiques autour des ventilateurs, et après quelques adaptations du dispositif, une amélioration est constatée par les riverains. Cependant des dépassements du seuil d'émergence est encore constaté au point PF5.

En ce qui concerne le point PF1, le groupement d'entreprises recherche la source qui pourrait être à l'origine de ces écarts avec une forte présomption de causes externes au chantier. Ces dépassements sont sans conséquence en l'absence de voisinage car ils ne sont constatés qu'au fort Marie Christine.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#4ème trimestre 2023

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune nouvelle nuisance sonore n'a été signalée au cours du 4ème trimestre 2023.

| Date       | Période      | Nature des nuisances sonores  | Localisation de la gêne | Sources du bruit identifiées sur le chantier | Actions correctives   |
|------------|--------------|---|-------------------------|--|---|
| 16/12/2023 | non précisée | le Maire de Villarodin Bourget fait remonter que des riverains se plaignent du bruit du convoyeur | Villarodin Bourget      | bande transporteuse : tambour gelé           | Mise à l'arrêt le week-end (16 et 17/12), puis intervention équipe entretien. |

Plan d'action : La pose des bâches acoustiques sur la ventilation est terminée depuis l'été, avec ajout de panneaux isolant sous le portique le 18 et 19 septembre 2023. Pas de nouvelle remontée par le riverain au sujet de la ventilation au dernier trimestre, pas de d'actions nouvelles du groupement d'entreprises.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**